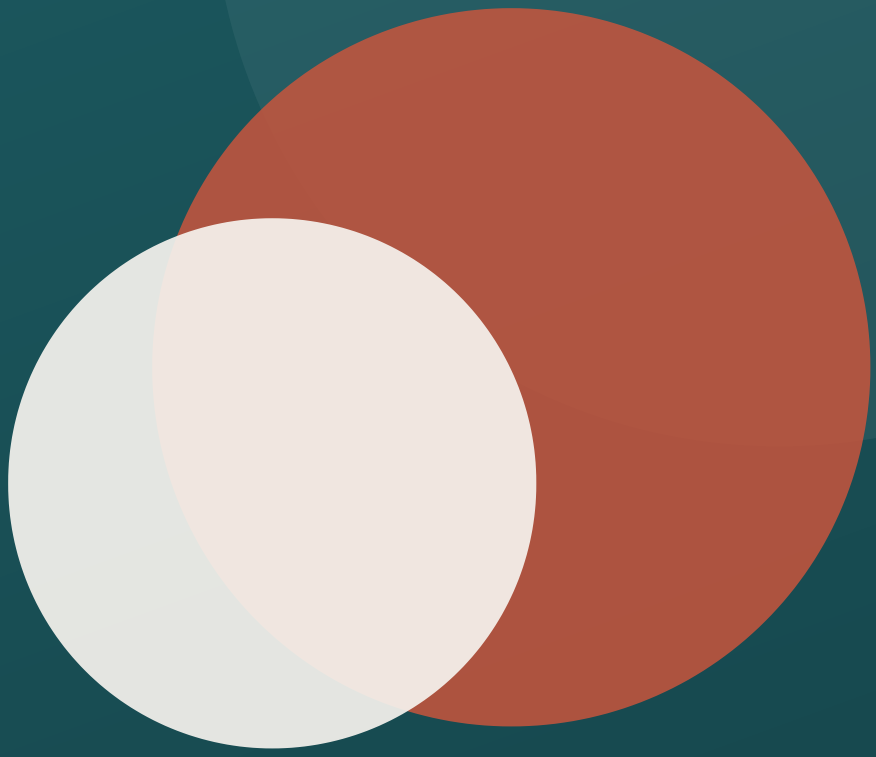
GUIDE PRATIQUE



Un proche vient de décéder : les démarches semaine par semaine

Une check-list chronologique, du premier jour au sixième mois, avec des lettres prêtes à adapter pour la banque, le propriétaire et les abonnements.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 26 octobre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Les premières 24 heures 5
2. Les premiers jours : les obsèques 7
3. Votre congé, si vous travaillez 9
4. La première semaine : prévenir 10
5. Les premières semaines : les organismes sociaux 12
6. Les deux premiers mois : impôts et abonnements 14
7. Les six premiers mois : la succession 15
8. Des lettres prêtes à adapter 17

La check-list récapitulative 19

Mentions et sources 20

Avant de commencer

Vous venez de perdre un proche. Je vous adresse toutes mes condoléances.

Dans les jours qui suivent, il faut pourtant faire des démarches, parfois vite. Ce guide les présente **dans l'ordre**, semaine par semaine, pour que vous n'ayez pas à tout garder en tête.

Vous pouvez vous faire aider : un proche, l'entreprise de pompes funèbres et plus tard le notaire peuvent prendre en charge une partie des démarches.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Le décès vient d'avoir lieu	Partie 1
Je dois organiser les obsèques	Partie 2
Je travaille et j'ai besoin d'un congé	Partie 3
Je dois prévenir la banque, l'employeur ou le propriétaire	Partie 4
Je m'occupe de la caisse d'assurance maladie, de la retraite ou de la Caf	Partie 5
Je m'occupe des impôts et des abonnements	Partie 6
Je dois voir le notaire, ou régler la succession	Partie 7

Comment utiliser ce guide

- Chaque partie correspond à une **période** : les premières 24 heures, les premiers jours, la première semaine, etc.
- Les **cases à cocher** permettent de suivre ce qui est fait.
- La **partie 8** propose des lettres à adapter, et la fin du guide une **check-list récapitulative**.

BON À SAVOIR

Les règles citées ont été vérifiées sur service-public.gouv.fr le 26 octobre 2026. Elles concernent un décès survenu en France. Les cas particuliers (décès d'un mineur, d'un travailleur indépendant, décès à l'étranger) ont des règles en partie différentes : vérifiez sur service-public.gouv.fr.

À RETENIR

Prenez les démarches une par une, dans l'ordre. Les délais les plus courts concernent les premiers jours : le reste peut attendre quelques semaines.

PARTIE 1

Les premières 24 heures

Faire constater le décès

Lieu du décès	Qui appeler
À l'hôpital ou en Ehpad	L'établissement s'en charge : un professionnel de santé constate le décès et établit le certificat.
À domicile	Le médecin traitant de la personne ou SOS Médecins.
Mort violente (accident, par exemple) ou sur la voie publique	La police ou la gendarmerie.

Le **certificat de décès** est indispensable : il permet de déclarer le décès à la mairie et d'organiser les obsèques.

Déclarer le décès à la mairie

Le décès doit être déclaré **dans les 24 heures** à la mairie de la commune où il a eu lieu.

- À l'hôpital ou en Ehpad, c'est l'établissement qui s'en charge.
- Si un contrat a été signé avec une entreprise de pompes funèbres, elle peut faire la déclaration à votre place.
- Sinon, toute personne majeure peut le faire, de préférence un proche.

Pour la déclaration, apportez :

- [] votre pièce d'identité ;
- [] le certificat de décès ;

- [] un document d'identité de la personne décédée (livret de famille, carte d'identité ou acte de naissance).

La déclaration est **gratuite et immédiate**, sans rendez-vous. La mairie établit alors l'**acte de décès** : demandez-en plusieurs copies, elles vous seront demandées par de nombreux organismes.

Prévenir et protéger

- [] Prévenir la famille, les amis, les voisins.
- [] S'occuper des animaux de compagnie, si besoin.
- [] Vérifier l'état du logement : vous pouvez jeter le périssable et fermer les robinets d'eau et de gaz.

NE RÉSILIEZ PAS TROP VITE

Service-public.gouv.fr recommande de **ne pas arrêter les contrats d'eau, de gaz ou d'électricité** sans l'accord des héritiers, et de **ne pas vider précipitamment** le logement. Le logement et les véhicules doivent **rester assurés** pendant tout le règlement de la succession.

À RETENIR

Certificat de décès, déclaration en mairie dans les 24 heures, copies de l'acte de décès : ce sont les trois priorités du premier jour.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Un proche vient de décéder : les démarches semaine par semaine

Le guide complet compte 20 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Les premiers jours : les obsèques
3. Votre congé, si vous travaillez
4. La première semaine : prévenir
5. Les premières semaines : les organismes sociaux
6. Les deux premiers mois : impôts et abonnements
7. Les six premiers mois : la succession
8. Des lettres prêtes à adapter
+ La check-list récapitulative